



Mairie de
Saint-Martin de Mailloc
14100

Département du Calvados
Arrondissement de Lisieux
Canton de Mézidon Vallée d'Auge

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
25 avril 2023

Date d'affichage
25 avril 2023

Membres afférents au Conseil : 14
Membres en exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12+ 2 pouvoirs

Séance du 8 Mai 2023

Le 8 mai 2023, à 10h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ECOLASSE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ECOLASSE Thierry, Maire

Élus : Monsieur GROULT Pascal, 1^{er} adjoint, Monsieur ROGER Jean-Pierre, 2^{ème} adjoint, Madame MARIE Sabine, 3^{ème} Adjoint, Monsieur LORIOT Christophe, 4^{ème} Adjoint

Conseillers : Madame BÉHIER-SUEUR Lydia, Monsieur BONHOMME Valentin, Madame DURAND Justine, Monsieur LEGRAND Jérémy, Madame LOIR Fanny, Madame MALFILÂTRE Marine, Monsieur ROMÉ Guillaume.

Absents justifiés : Monsieur FLEURET Florian et Monsieur VILLAIN Julien

Pouvoir de FLEURET Florian à GROULT Pascal
Pouvoir de VILLAIN Julien à DURAND Justine

Secrétaire de séance : Monsieur BONHOMME Valentin

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention - APCR
2. Demande de subvention - Fonds de Concours
3. Demande de subvention - DETR
4. Demande de subvention – Amendes de Police
5. Amortissement attribution de compensation GEPU

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi et Vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h00

Mercredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 19h00

Jeudi : 08h30 – 12h00 et 14h00 – 19h00

5 chemin de l'École – 02.31.62.85.14 – mairiesmm@wanadoo.fr

2023/010 Demande de subvention - APCR

Monsieur le Maire présente le devis estimatif concernant le projet de parking + voie bus du Carrefour Chambrun.

Le montant total des travaux s'élève à 464 733,83€ HT soit 557 680,60€ TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant MAXI - HT
Fonds Propres / Emprunts	189 733,83 €
Sous-total autofinancement	189 733,83 €
DETR	80 000,00 €
APCR	115 000,00 €
Amendes de Police	40 000,00 €
Fonds de concours CALN	40 000,00 €
Sous-total subventions publiques	275 000,00 €
Total H.T.	464 733,83 €

Le Maire entendu, après avoir délibérer, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, sollicite une subvention APCR annuelle au Département pour le projet ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

2023/011 Demande de subvention – Fonds de Concours

Monsieur le Maire présente le devis estimatif concernant le projet de parking + voie bus du Carrefour Chambrun.

Le montant total des travaux s'élève à 464 733,83€ HT soit 557 680,60€ TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2023.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant MAXI - HT
Fonds Propres / Emprunts	189 733,83 €
Sous-total autofinancement	189 733,83 €
DETR	80 000,00 €
APCR	115 000,00 €
Amendes de Police	40 000,00 €
Fonds de concours CALN	40 000,00 €
Sous-total subventions publiques	275 000,00 €
Total H.T.	464 733,83 €

Le Maire entendu, après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, sollicite une subvention Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour le projet ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

2023/012 Demande de subvention – DETR

Monsieur le Maire présente le devis estimatif concernant le projet de parking + voie bus du Carrefour Chambrun.

Le montant total des travaux s'élève à 464 733,83€ HT soit 557 680,60€ TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant MAXI - HT
Fonds Propres / Emprunts	189 733,83 €
Sous-total autofinancement	189 733,83 €
DETR	80 000,00 €
APCR	115 000,00 €
Amendes de Police	40 000,00 €
Fonds de concours CALN	40 000,00 €
Sous-total subventions publiques	275 000,00 €
Total H.T.	464 733,83 €

Le Maire entendu, après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, sollicite une subvention DETR à la Préfecture pour le projet ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

2023/013 Demande de subvention – Amendes de Police

Monsieur le Maire présente le devis estimatif concernant le projet de parking + voie bus du Carrefour Chambrun.

Le montant total des travaux s'élève à 464 733,83€ HT soit 557 680,60€ TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant MAXI - HT
Fonds Propres / Emprunts	189 733,83 €
Sous-total autofinancement	189 733,83 €
DETR	80 000,00 €
APCR	115 000,00 €
Amendes de Police	40 000,00 €
Fonds de concours CALN	40 000,00 €
Sous-total subventions publiques	275 000,00 €
Total H.T.	464 733,83 €

Le Maire entendu, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 464 733,83€ HT,
- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2023 (dépenses inscrites au budget en section d'investissement),
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération sus visée.

2023/014 Amortissement attribution de compensation GEPU

Dans le cadre de la compétence GEPU par la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie, il est mis à la charge de la commune une attribution de compensation d'investissement annuelle d'un montant de 6 279,00€.

Cette dépense est comptabilisée au compte 2046 qui est obligatoirement amortissable.

Au regard du caractère annuel de la dépense, il est décidé de procéder à un amortissement sur un an.

Résultats de vote : Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 11h00

Fait à Saint-Martin de Mailloc, le 11/05/2023

M. ECOLASSE Thierry

